

# ASSEMBLEE NATIONALE

18 mars 2005

---

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE  
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

## AMENDEMENT

N° 145

présenté par  
M. POIGNANT, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques,  
et M. GONNOT

-----  
**ARTICLE 26**

Supprimer le III de cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous proposons de revenir la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture.

Un décret en Conseil d'Etat pour fixer les modalités d'application de cet article est inutile.